

COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

ECLAIRAGES SAISON 2022-2023.

Les clubs qui désireraient programmer des rencontres en nocturne pour la saison 2022-2023, doivent vérifier l'homologation de leur éclairage et son niveau de classement.

En cas de doute, prendre contact avec la CDTIS (mail:terrains@hautesavoie-paysdegex.fff.fr)

Contrôles : Classements PV CFTIS N°5

PV CRTIS N°14 du 20/10/2022

SAMOENS Stade Municipal 1 - NNI N° 742580101.

Cette installation non clôturée, était classée au niveau T6 PN jusqu'au 19/11/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie du 31/10/2022 et des éléments suivants :

- * Rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district HSPG, le 21/10/2022. * AOP du 17/07/1998. * Plan de masse.
- * Plan des vestiaires.

La commission prend connaissance du projet de la municipalité de réaliser des travaux pour un changement de niveau de l'installation de T6 PN à T5 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAuRAFoot propose de classer cette installation au niveau T6 PN jusqu'au 19/11/2032.

VALLEIRY Stade Municipal 1 - NNI N° 742880101.

Cette installation clôturée, était classée au niveau T5 PN jusqu'au 19/11/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie du 04/10/2022 et des éléments suivants :

- * Rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district de HSPG, le 21/10/2022.
- * AAC du 29/11/2020.
- * Plan de masse.
- * Plan des vestiaires.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAuRAFoot propose de classer cette installation au niveau T5 PN, jusqu'au 19/11/2032

THONON LES BAINS Stade ST DISDILLE 1 - NNI N° 742810301.

Cette installation, clôturée, était classée au niveau T4 PN, jusqu'au 29/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, le 17/11/2022 et des éléments suivants :

- * Rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district de HSPG, le 29/11/2022.
- * AAC du 28/06/2012.

La commission acte que les vestiaires mesurent 16m², hors sanitaires et douches.



Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAuRAFoot propose de classer cette installation au niveau T5 PN, jusqu'au 08/12/2032.

THONON LES BAINS Stade ST DISDILLE 2 - NNI N° 742810302.

Cette installation, clôturée, était classée au niveau T7 PN, jusqu'au 29/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, le 17/11/2022 et des éléments suivants :

- * Rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district de HSPG, le 29/11/2022.
- * AAC du 28/06/2012. La commission acte la création d'un vestiaire pour les arbitres, attribué à cette installation.

La commission acte une non-conformité mineure sur les hauteurs de buts à 11.

Au regard des éléments transmis, de la levée de la non-conformité mineure avant le 30/06/2023, la CRTIS de la LAuRAFoot propose de classer cette installation au niveau T5 PN, jusqu'au 08/12/2032.

FERNEY VOLTAIRE Complexe Sportif Du Cosec 2 – NNI N° 11600102.

La commission acte la demande de classement initial de la mairie du 07/11/2022, l'étude photométrique et les résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Pierre BERNARD, le 16/11/2022. **Une étude photométrique en date du 22/09/2021 :**

- ¬ Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m.
- ¬ Implantation : Latérale 2 x 2 mâts symétriques.
- ¬ Hauteur minimum de feu : 18 m.
- ¬ Angle Max des projecteurs / points de visés (au niveau du projecteur) : < 70°.
- ¬ Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs LED 1420W
- . ¬ Puissance totale : 15.36 kW.
- ¬ GR Max : 43.9.
- ¬ Eclairement horizontal Moyen calculé : 197 Lux.
- ¬ U1h calculé (Eh Min/Eh Max) : 0.67.
- ¬ U2h calculé (Eh in/Eh Moy) : 0.83.
- ¬ Température couleur : 50K.
- ¬ Facteur de réflexion : 0.20.

Valeurs mesurées après travaux :

- ¬ Eclairage moyen : 150 lux.
- ¬ Maxi / Mini : 0.79.
- ¬ Uniformité : 0.60.

La CRTIS de la LAuRAFoot constate que l'éclairage est conforme au règlement FFF et propose de classer l'éclairage au niveau E6 LED, jusqu'à l'échéance du 16/11/2026

DOUVAINE Stade Julien Gaudin 2 - NNI N° 741050102.

Cet éclairage était classé E6 jusqu'au 02/03/2022.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

La demande de confirmation de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 04/11/2022.

- Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Alain ROSSET, le 10/11/2022.
- Eclairage horizontal moyen (EhMoy): 187 lux.
- ➤ U1h (EhMin/EhMax) :0,52.



➤ U2h (EhMin/ EhMoy) :0,72.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS propose de classer l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED jusqu'à l'échéance du 10/11/2026.

FETERNES Stade Du Sivom - NNI N° 741270101.

Cet éclairage était classé E5 jusqu'au 22/10/2016.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande de confirmation de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 09/11/2022.
- Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Alain ROSSET, le 10/11/2022.
- Eclairage horizontal moyen (EhMoy): 192 lux.
- ➤ U1h (EhMin/EhMax) :0,26.
- ➤ U2h (EhMin/ EhMoy) :0,42.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS propose de classer l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'à l'échéance du 10/11/2024

THONON LES BAINS Stade Joseph Moynat 2 - NNI N° 742810102.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande de confirmation de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 08/11/2022.
- Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Alain ROSSET, le 08/11/2022.
- ➤ Eclairage horizontal moyen (EhMoy): 135 lux.
- ➤ U1h (EhMin/EhMax) :0,23.
- ➤ U2h (EhMin/ EhMoy) :0,48.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS propose de classer l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'à l'échéance du 08/11/2024.

THONON LES BAINS Stade Joseph Moynat 3 - NNI N° 742810103.

Cet éclairage était classé E6 jusqu'au 19/10/2022.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande de confirmation de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 08/11/2022. —

Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Alain ROSSET, le 08/11/2022.

- Eclairage horizontal moyen (EhMoy): 237 lux.
- ➤ U1h (EhMin/EhMax) :0,49.
- ➤ U2h (EhMin/ EhMoy) :0,62.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS propose de classer l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED jusqu'à l'échéance du 08/11/2026

THONON LES BAINS Stade de la Grangette - NNI N° 742810501.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande de confirmation de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 08/11/2022.
- Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Alain ROSSET, le 08/11/2022.
- ➤ Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 268 lux.



- ➤ U1h (EhMin/EhMax) :0,57.
- ➤ U2h (EhMin/ EhMoy):0,7.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS propose de classer l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED jusqu'à l'échéance du 08/11/2026.

RETRAITS DE CLASSEMENT

La Balme de Sillingy Valentin LARUE 1 – NNI N° 740260101. La Balme de Sillingy Valentin LARUE – NNI N° 740260103. Samoens Bois des dames 2 – NNI N° 742580102. THONON LES BAINS VONGY 3 - NNI 742810403

DEMANDES PREALABLES TRANSMISES

LA BALME DE SILLINGY Stade EDOUARD SYLVESTRE - NNI N° 740260102.

L'installation clôturée, est classée T5 SYN jusqu'au 01/11/2028 et E6 jusqu'au 08/03/2026. Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives du 08/12/22

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable installation de la mairie du 15/11/2022, pour la création d'un ensemble de nouveau vestiaires, conçu sur deux étages :

REZ DE CHAUSSEE ¬ Quatre vestiaires joueurs de 20 m² équipés, avec sanitaires intégrés. ¬ Deux vestiaire arbitres de 8 m² équipés avec sanitaires intégrés. ¬ Des sanitaires pour les spectateurs. ¬ Des locaux divers.

ler ETAGE ¬ Un club house. ¬ Un bureau pouvant servir de local délégué. ¬ Des sanitaires. ¬ Des locaux divers.

La CRTIS de la LAuRAFoot donne une décision d'avis préalable favorable pour le projet de réalisation de nouveaux vestiaires, pour un niveau de classement T5 SYN sous réserve que les mesures des surfaces qui seront réalisées à achèvement des travaux, ainsi que les équipements prévus correspondent bien aux données indiquées sur le plan. La commission rappelle que le classement d'une installation comprend les caractéristiques des vestiaires, du terrain, et le plan d'ensemble (espace clôturé).

Réunions Mairies /Clubs